

TARIFS DE NOS SERVICES IMMOBILIERS
En euros, TVA incluse au taux en vigueur au 01/03/2019 : 20 %

VENTES

Commission d'agence à la charge du vendeur

- sauf convention contraire
- sauf affaires en inter-cabinet (Dans ce cas, commission d'agence selon barème du mandataire principal)

La commission d'agence est calculée sur le prix de vente.

- Prix de vente jusqu'à 115 000€: honoraires forfaitaires de 6 900 €
- Sur la partie de prix de vente comprise entre 115 001 € et 250 000 € 6,00 %
- Sur la partie de prix de vente comprise entre 250 001 € et 500 000 € 5,00 %
- Sur la partie de prix de vente supérieure à 500 001 € 4,50 %

AVIS DE VALEUR DE BIENS (dans le cadre de l'IFI, successions,....)

- * Visite, rapport écrit300,00 € TTC déduits de nos honoraires si le bien est vendu par notre agence.

LOCATIONS

Baux à usage d'habitation (libres et meublés)

- * Frais d'entremise à la charge exclusive du bailleur

Le bailleur supportera en plus du même montant payé par le locataire selon le barème ci-dessous des honoraires pour la gestion et l'établissement des diagnostics obligatoires, la gestion publicitaire du bien à louer et l'étude des dossiers constitués à l'issue des visites. Le montant cumulé des honoraires payés par le locataire et le bailleur ne pourront excéder un pourcentage calculé sur le loyer annuel hors charges, soit 18% HT (tel que ceci était facturé avant la Loi ALUR) + TVA aux taux en vigueur.

- * Visites, constitution du dossier, rédaction du bail quote part à la charge du locataire

- Zone très tendue : 12 €/m2 TTC de la surface habitable
- Zone tendue : 10 €/m2 TTC de la surface habitable
- Zone peu tendue : 8 €/m2 TTC de la surface habitable

- * Etat des lieux d'entrée quote part à la charge du locataire 3€/m2/TTC de la surface habitable

- * Etat des lieux d'entrée et de sortie à la charge du bailleur : Frais réels si état des lieux sous-traité

Baux commerciaux & professionnels

- * Honoraires de location20% HT du loyer annuel HT-HC soit 24% TTC

- * Rédaction ou renouvellement du bail668,89 € HT soit 802,67 € TTC

- * Avenant au bail305,18 € HT soit 366,22 € TTC

Les honoraires ci-dessus sont à la charge du preneur.

GESTION

- * Gestion courante sur les encaissements (déductible)8,40 % (7% HT)

- * Garantie des loyers et protection juridique (déductible)2,30 %

- * Travaux à partir de 1000 € TTC

Honoraires administratifs

3% hors taxe du montant hors taxe des travaux, TVA à 20% pour les travaux.....3,60 % (3 % HT)

Honoraires du suivi technique

3% hors taxe du montant hors taxe des travaux, TVA à 10% pour les travaux.....3,30 % (3 % HT)

- * Impôt foncier

Éléments fournis annuellement au propriétaire 70 €

- * Vacation horaire 97 €

Cabinet LOISELET & DAIGREMONT PARIS SUD, société par actions simplifiée au capital de 40 000 Euros.

Siège social : 67 Route de la Reine, 92773 Boulogne Cedex - RCS Nanterre 318 291 697. TVA FR 22318291697.

Carte professionnelle n° CPI 9201 2016 000 015 117 délivrée par le CCI Paris Ile-de-France.

Garantie financière : Compagnie Européenne de Garanties et Cautions - 16, rue Hoche - 92919 LA DEFENSE Cedex.